Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-07_25_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

e/25-07

Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES SPECIALISES

Schéma d'Etape

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I – 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel,

VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 23 mai 2007,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➢ Prend acte du Schéma d'Etape joint en annexe au rapport, transmis à la DRAC, conformément aux dispositions de la convention intervenue entre l'Etat et le Département et relative au transfert des crédits de l'Etat au Département dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Décentralisation du 13 août 2004.

LE PRESIDENT,

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions